

Ch2 les citoyens et la Défense Nationale

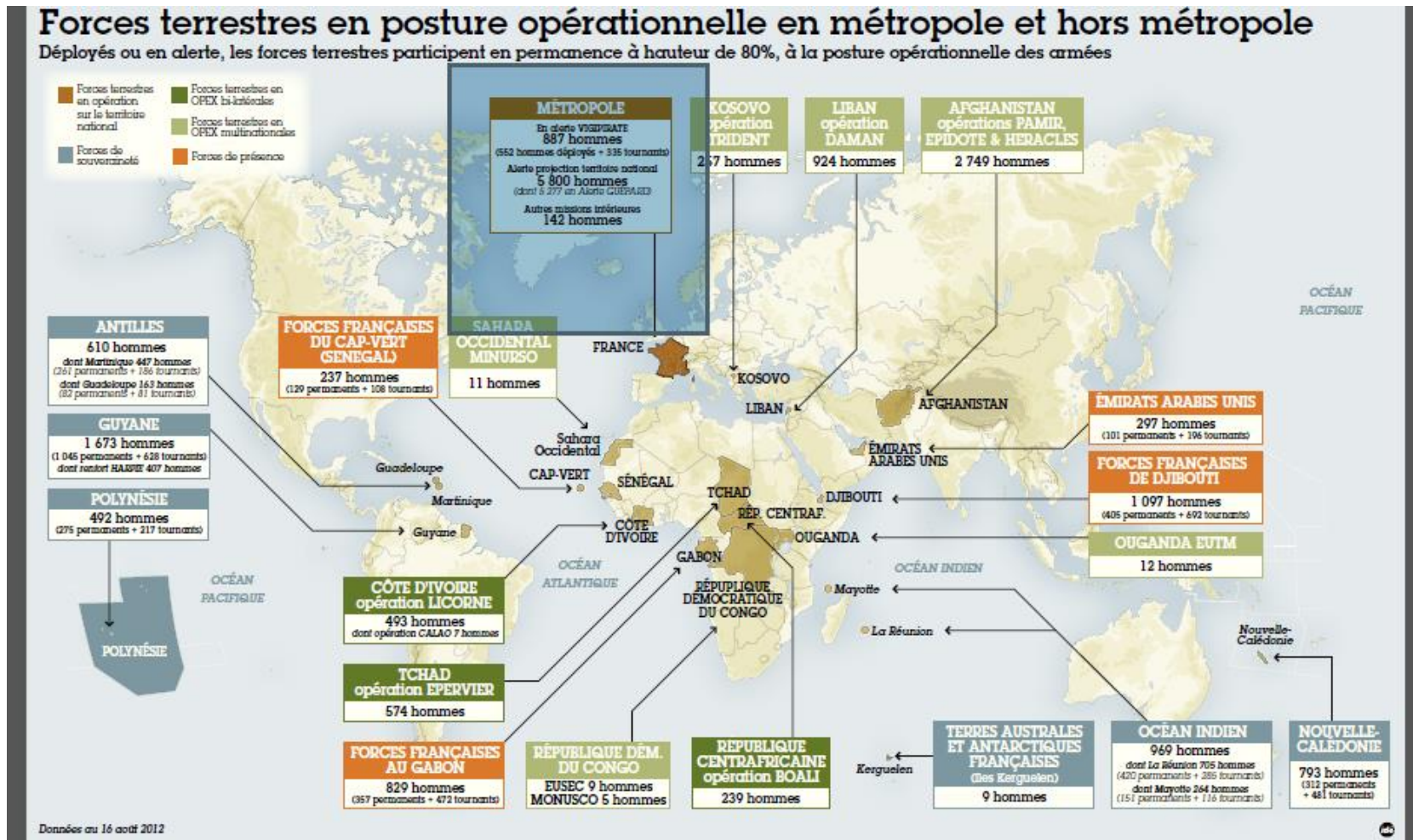
Comment la France maintient-elle une puissance qui assure sa défense et sa sécurité ? Quels liens y a-t-il entre les valeurs de la République et l'action militaire actuelle ?

Dans votre cahier d'EMC prenez une nouvelle page à gauche pour la fiche d'objectifs puis sur la page de droite vous recopiez le titre du chapitre et la problématique



Photo extraite de *Sergent Lauhea*, mission d'escorte du [site officiel de recrutement](#) de l'Armée de Terre, Direction des ressources humaines

A/ Les interventions militaires de la France dans le monde



Vous recopiez le titre dans votre cahier

La France est membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU et est membre de l'UE et de l'OTAN. A ce titre, elle exerce sa puissance en coopérant avec ses alliés.

**Vous recopiez
le texte du
cours dans
votre cahier**

Elle dispose d'une des principales armées mondiales et possède l'arme nucléaire. Elle ne prétend pas avoir une responsabilité spéciale à l'échelle de la planète qui lui permettrait d'agir seule. Elle défend une action multilatérale au service de la paix, en conformité avec la charte de l'ONU. (voir cours en histoire sur la Guerre Froide)

Capable d'intervenir en de nombreux endroits de la planète, la France privilégie cependant les espaces proches de son territoire, notamment en Europe orientale, au Proche et Moyen-Orient, et en Afrique. Elle agit plus spécialement en Afrique, en raison de liens historiques anciens (colonisation), et car c'est un continent marqué par des tensions importantes.

Cette feuille a été distribuée et vous la coller dans le cahier à la suite de ce que vous venez de faire



Eff.: 134000
Défense du territoire
Aide aux alliés
Actions dans le cadre de l'ONU



Eff.: 60 000
Défense aérienne du territoire
Dissuasion nucléaire
Actions dans le cadre de l'ONU



Eff.: 55 000
Défense maritime du territoire
Dissuasion nucléaire
Actions dans le cadre de l'ONU



Eff.: 101 500
Défense du territoire
Sécurité publique

L'ETAT-MAJOR DES ARMEES

Le président de la République

Nomme en Conseil des ministres

nomme

Le Premier ministre et le Gvt

Constitution de la Ve République, 1958

Titre II: Le président de la République

Art. 5 « Le président de la République est garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités. »

Art. 15 « Le président de la République est le chef des armées. »

Titre III: Des traités et accords internationaux

Art. 52 « Le président de la République négocie et ratifie les traités. »

Constitution de la Ve République

Titre III: Le Gouvernement

Art. 20 « Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. Il dispose de l'administration et de la force armée. »

Art. 21 « Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. Il est responsable de la Défense nationale. »

=> Le ministre de la Défense exécute la politique de la Défense.

=> Le ministre des Affaires étrangères dirige la diplomatie et participe aux négociations sur les traités.

élitent

Le Parlement

élitent

Les citoyens

Constitution de la Ve République, 1958

Titre V: Des rapports entre le Parlement et le Gouvernement

Art. 34 « La loi est votée par le Parlement. La loi détermine les principes fondamentaux de l'organisation générale de la Défense nationale. »

Art. 35 « La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement. »

=> Le Parlement vote le budget de la Défense.

B/ Les principes de la défense globale en France

Vous recopiez le titre dans votre cahier puis vous collez le schéma ci-dessous

Défense militaire

Armée de terre, armée de l'air, marine,
gendarmerie

- Dissuasion et prévention des menaces militaires, terroristes sur le territoire national
- Maintien de la paix
- Collaboration avec l'Éducation nationale (JDC)

armée de terre, armée de l'air
marine, gendarmerie

Défense civile

Sécurité civile, pompiers,
police

- Prévention et protection contre les risques naturels et technologiques

police, pompiers,
Sécurité civile

La Défense nationale,
une défense globale

Défense économique

Douanes

- Lutte contre les trafics, les contrefaçons
- Protection des intérêts économiques du pays

douanes

Défense culturelle

Ambassades, consulats,
établissements scolaires français
à l'étranger

- Promotion de la francophonie

ambassades,
consulats, établissement scolaires
français à l'étranger

Conclusion : La Journée de Défense et de Citoyenneté

**Vous recopiez
le titre puis
vous recopiez
le cours ci-
contre en
rouge puisque
c'est la
conclusion**

- La loi du 28 octobre 1997 réforme le service national : « L'appel sous les drapeaux est **suspendu** pour tous les Français qui sont nés après le 31 décembre 1978 (...).
- 1998 : instauration de la JAPD (Journée d'appel de préparation à la Défense)
- 2011 : instauration de la JDC (Journée Défense et citoyenneté)

Comment
s'organise le
recensement?

**Vous lisez les
documents sur
cette page et
les 4 suivantes**

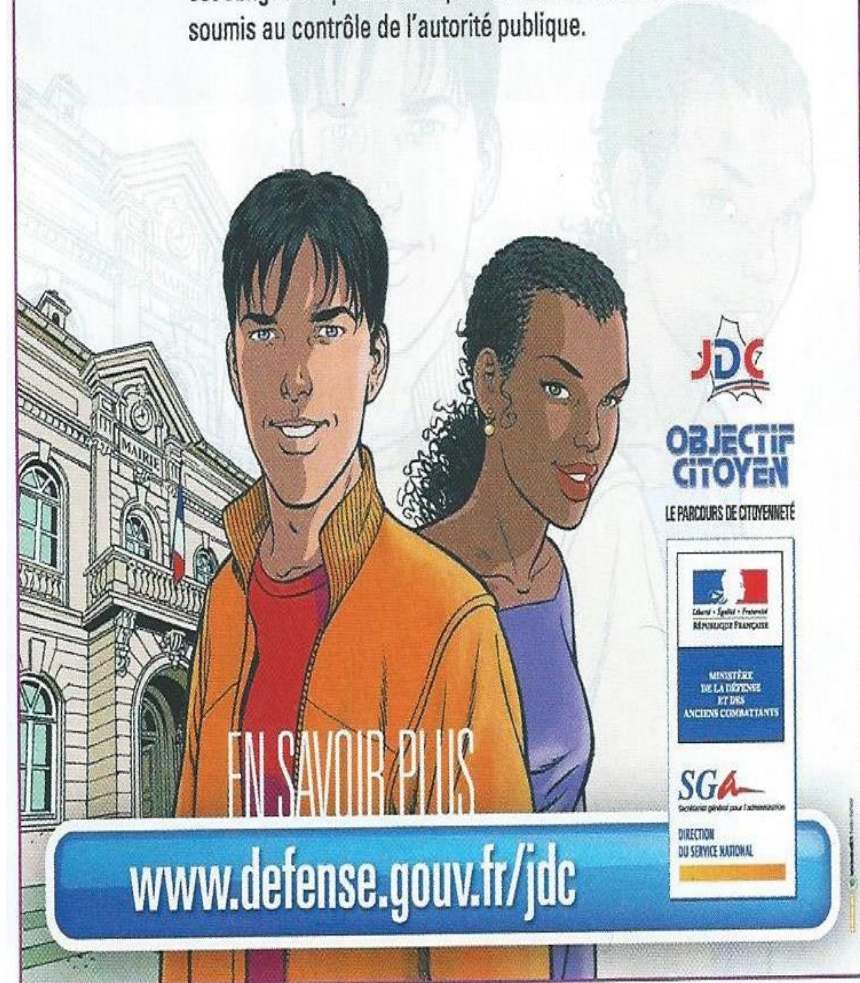
Pourquoi est-il
indispensable
d'y participer?

LE RECENSEMENT

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

EN SAVOIR PLUS

www.defense.gouv.fr/jdc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

SGA
Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

Qu'est ce que la JDC?

Tu recevras une convocation environ 45 jours avant la date de ta JDC.



JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

- Qui ? Tous les jeunes Français, filles et garçons.
- Où ? Dans une enceinte militaire ou civile proche de votre domicile.
- Quand ? Avant 18 ans.
- Quoi ? Une journée de sensibilisation aux enjeux de la défense et de la sécurité, une rencontre avec les femmes et les hommes de la Défense, un test de détection des difficultés de lecture.



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**



www.defense.gouv.fr/jdc



3-La Journée Défense et Citoyenneté JDC

Depuis la loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015, les jeunes gens doivent prouver la régularité de leur situation vis-à-vis des obligations du service national universel, **au moyen du certificat de participation à la JDC**, pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans.



La JDC est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans

Déroulement type de la journée :

MATINÉE

08 h 30 : accueil et collation

- ▶ **09 h 15 - ANIMATION 1 : Nous vivons dans un monde instable**
- ▶ **10 h 00 - Tests d'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française**
- ▶ **10 h 30 - ANIMATION 2 Une réponse adaptée**

12 h 00 – Déjeuner

- 1. Décodage et automatisme de lecture : épreuve de rapidité.**
- 2. Connaissance de la langue orale : épreuve de vocabulaire.**
- 3. Capacité de compréhension complexe : lecture de textes.**

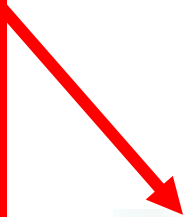
APRÈS-MIDI :

- ▶13 h 00 - **ANIMATION 3 : Vous avez un rôle à jouer**
- ▶14 h 00 - **Visite, témoignage, présentation de matériels...**
- ▶15 h 00 - **Module sur le droit au retour en formation et à l'information et module sur la sécurité routière en remplacement du secourisme, dès janvier 2016**
- ▶16 h 15 - **Evaluation de la journée + Remise des certificats**

17 h 00 : fin



**Vous recopiez
le cours ci-
contre en
rouge puisque
c'est la
conclusion**



Le parcours de citoyenneté

Il comprend l'**enseignement obligatoire de la Défense** au collège (en classe de 3^e) et au lycée (en classe de 1^{re}), le **recensement obligatoire** à 16 ans et la **Journée Défense et citoyenneté**. Il vise à sensibiliser les jeunes, garçons et filles, aux questions de défense et au devoir de mémoire. Il contribue au renforcement du lien entre l'armée et la nation.